

DEPARTEMENT
DU RHONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 mars 2022

Compte-rendu affiché le 29 mars 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 18
mars 2022

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVALT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COALLIER, Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Caroline VARGIOLU, Coralie TRACQ, Céline BALITRAN-FAURE, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Etienne FILLOT à Céline MAROLLEAU, Eric VALOIS à Bruno DANDOY, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Coralie TRACQ à Laure LAURENT, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Eric PEREZ à Fabien BAGNON,

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

DÉSIGNATION DES ÉLUS
REPRÉSENTANTS LA COMMUNE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LYCÉE RENÉ DESCARTES

Délibération : 03.2022.025

Transmis en préfecture le : 29/03/2022

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane GONZALEZ

A la suite de l'élection de madame Marylène Millet comme conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en sa séance du 19 juillet 2021, a délibéré pour la désigner comme représentante de la Région au sein du conseil d'administration du lycée René Descartes de Saint-Genis-Laval. Madame la maire étant représentante titulaire de la commune au sein de ce même conseil d'administration, il convient de désigner un nouveau titulaire pour représenter la commune. Par ailleurs, des modifications sont apportées dans la répartition des fonctions de titulaire et de suppléants. Aussi, le nouveau tableau de représentation de la commune au sein du conseil d'administration du lycée René Descartes est le suivant :

Établissement	Nombre de représentants	Noms des titulaires	Noms des suppléants
Lycée René Descartes	4 représentants : 2 titulaires et 2 suppléants	Aïcha BEZZAYER Stéphane GONZALEZ	Ikrame TOURI Delphine CHAPUIS

Vu l'article L421-2 du Code de l'éducation relatif aux collèges et lycées ;

Vu la délibération du conseil municipal n°07.2020.036 du 23 juillet 2020 ;

Vu la délibération du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes n°AP-2021-07/08-5-5702 du 19 juillet 2021 ;

Vu l'avis de la commission n°1 « Enfance, Jeunesse, Enseignement, Cohésion sociale, Égalité » du 14 mars 2022 ;

Oui l'exposé du rapporteur,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **DÉSIGNER** les représentants du conseil municipal au sein du lycée René Descartes, tel que détaillé ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Stéphane GONZALEZ**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,
Marylène MILLET



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.